



LOCATION TEMPORAIRE DE CAISSON 2026

Pour les particuliers du territoire

Ce formulaire devra nous être adressé 15 jours avant la date de mise à disposition souhaitée et devra contenir les éléments suivants :

▪ DATE DE LA DEMANDE : _____

▪ TYPE DE DÉCHETS À EVACUER * :

☐ Déchets verts ☐ Gravats ☐ Bois Brut

Le caisson devra contenir un seul type de déchet.

En cas de non-respect des règles et du flux choisi, le caisson se verra refusé à l'enlèvement et la prestation facturée.

Attention, la prestation nécessite un accès poids-lourd + un dégagement pour poser le caisson (soit une longueur de 18 mètres, une largeur de 3 mètres et une hauteur de 4 mètres, minimum si accès très bon).

**Règles à respecter :*

- *Végétaux : pas de souche et de bois de plus 15cm de diamètre – taille maximale supportée par le broyeur.*
- *Gravats : Placo, plâtre, amiante, fibrociment et toute poudre blanche interdit même en petite quantité.*
Le caisson devra être rempli uniquement à la moitié, afin que le transport ne s'effectue pas en surcharge.
- *Pas de chargement mécanique pouvant endommager le caisson.*

Nous vous remercions pour votre compréhension

▪ DATE DE MISE À DISPOSITION SOUHAITE : _____

▪ NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR : _____

▪ TÉLÉPHONE DU DEMANDEUR : _____

▪ ADRESSE DE DÉPOT : _____

Avant chaque livraison, un agent conviendra d'un rendez-vous avec vous afin de vérifier l'accès du caisson sur votre propriété ainsi que le flux souhaité. En cas de dépose du caisson sur la voie publique, un arrêté municipal de votre mairie devra obligatoirement nous être fourni ; document sans lequel nous ne pouvons accéder à votre demande.

SIGNATURE
Bon pour accord

▪ ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE : _____

TARIF : 116€ par caisson + facturation du traitement collecté selon les tarifs en vigueur

ATTENTION

Le retour du formulaire de demande de mise à disposition signé par l'utilisateur sera considéré comme validé. En cas d'annulation de la part de l'utilisateur, le coût d'enlèvement de 116€ sera facturé.

DÉCHETS VERTS :
16 €/tonne

BOIS BRUT :
15,50 €/tonne

GRAVATS :
31 €/tonne

Ce tarif comprend la dépose d'un caisson, son enlèvement après chargement, ainsi que le coût de traitement.

Demande à renvoyer

par courrier à CC TOVAL Service Prévention et Gestion des Déchets – 1 Impasse Clé des Champs – 37140 BOURGUEIL
ou par e-mail à gestiondesdechets@cctoal.fr

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter au **02 47 97 89 75** ou sur **cctoal.fr**